

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Acquisition de sièges pour les services communautaires (2 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de conditions de travail et d'accueil du public, la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole a procédé à un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie en application des articles 33 3ème alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics dans le but de procéder à l'acquisition desdites fournitures.

Cet appel d'offres a été divisé en 2 lots passés en application de l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande, et les prestations feront l'objet de marchés séparés à bons de commande avec un maximum.

Lot 1 : acquisition de sièges de bureau et de siège métier pour un montant maxi par an de 140 000 euros hors taxes.

Lot 2 : acquisition de sièges pour espaces collectifs et/ou siège design pour un montant maxi par an de 35 000 euros hors taxes.

Les marchés sont conclus à prix unitaires pour une durée initiale de 1 an. Ils pourront être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Une mise en publicité a été effectuée au niveau européen. A l'issue de la date limite de réception des offres, 4 candidats ont remis une offre.

Les services métropolitains ont réalisé un rapport d'analyse des offres qui établit le classement des offres obtenues au regard de critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

Pour le lot 1 : Acquisition de sièges de bureau et de sièges métier (estimation : 77 055,00 € hors taxes).

Prix des prestations : 50 % Valeur technique : 30 % Diversité de la gamme : 20 %.

Pour le lot 2 : Acquisition de sièges pour espaces collectifs et/ou de sièges design. (estimation : 22 850,00 € hors taxes).

Diversité de la gamme : 60 %, Prix : 40 %.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 08/01/2015, a décidé d'attribuer le lot 1 à l'entreprise Majencia, de déclarer le lot 2 sans suite et de relancer en marché à procédure adaptée.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du code général des collectivités territoriales, les dossiers sont consultables par les Conseillers métropolitains à la direction de la commande publique – hôtel de Bordeaux Métropole – bâtiment bas – 3ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L2121.12 et L2121.13,

VU le code des marchés publics, et notamment les articles 33°3 et 57 à 59, et 77,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 08/01/2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- que les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence et à une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

- que par sa décision en date du 08 janvier 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché intitulé « Acquisition de sièges » à la société Majencia située 7 rue Gutenberg 33700 Mérignac pour le lot 1 et a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général le lot 2 qui sera relancé en marché à procédure adaptée.

- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE :

Article 1 :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 08 janvier 2015 le marché intitulé « Acquisition de sièges » avec la société Majencia située 7 rue Gutenberg 33700 Mérignac pour le lot 1. Le lot 2 est déclaré sans suite et sera remis en concurrence sur la base d'un marché à procédure adaptée.

Article 2 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet (exercice 2015 à 2018 – tous budgets – chapitre 21 – article 2184).

Article 3 :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2015

M. ALAIN DAVID